



**Compte-rendu
de la séance du Conseil Municipal
du 3 MARS 2021**

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 18 Février 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 19 heures 00, sous la présidence de madame Evelyne BOSSU, Maire, sans public au titre du couvre-feu.

Présents : 14

Evelyne BOSSU, Maire	Ariane MARTIN, adjointe	Xavier BACHELET, adjoint
Nicolas BELANGÉ, adjoint	Agnès AGLAVE-LUCAS, adjointe	Gérard GENNISSON
Sylviane LEPAPE	Nathalie GROM	Jean-Pierre BAZIN
Philippe CHAUVET	Vincent DELCHOQUE	Pierre-Antoine DHUICQ
Nicolas PRIOUX	Sébastien RAVOISIER	

Absents avec procuration : 05

Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Pouvoir à	Agnès AGLAVE-LUCAS
Sheila DEPUILLE	Pouvoir à	Xavier BACHELET
Sandrine LHORSET	Pouvoir à	Sylviane LEPAPE
Caroline BOURG	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Carole BOUILLONNEC	sans	

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérard GENNISSON est désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

1. Procédure de dématérialisation : « ACTES » actes réglementaires
2. Finances : Dispositions financières au 01.01.2021 – Chapitre 21
3. Finances : Garantie d'emprunt : Bailleur social 3F « Les Parentèles »
4. Personnel communal : Tableau des effectifs au 01.03.2021
5. Bibliothèques publiques : appel à projets – demande de subvention de fonctionnement Ex 2021 – Conseil Départemental
6. Questions diverses

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
Le dernier compte rendu du 18 Décembre 2020 est adopté sans observation.

01-2021

Procédure de dématérialisation ACTES : transmission électronique des actes réglementaires au représentant de l'Etat

Vu le CGCT,

Les services préfectoraux proposent la mise en place d'une convention ayant pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

À cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

Il sera nécessaire d'adapter le logiciel comptable avec un module supplémentaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et est chargée de sa mise en œuvre.

Décision : approbation

02-2021

Dispositions budgétaires et financières applicables avant le vote du budget primitif 2021 : ajustement de la décision du 17 novembre 2020

Madame le Maire rappelle :

- la décision municipale n° 63-2020 du 17 novembre 2020 ayant le même objet,
- la décision modificative budgétaire n° 65-2020 du 18 décembre 2020,

Il convient d'ajuster le montant des crédits, à hauteur de 25 % des crédits N-1 pouvant être ouverts au 1^{er} janvier 2021, en section d'investissement, notamment pour le chapitre 21 comme suit :

Décision du 17.11.2020 :

Ouverture de crédit	budget primitif 2020	25 %
Chapitre 21	2 525 082.30	631 270.56

Compte tenu de la DM n° 65-2020 du 18.12.2020, crédits ramenés à : 566 089.92 €.

Ouverture de crédit	budget primitif 2020	25 %
Chapitre 21	2 264 359.66	566 089.92

Décision : approbation

03-2021

Finances : Garantie d'Emprunt auprès du Bailleur Social 3F pour l'Etablissement « MAPAD Les Parentèles »

Vu le CGCT,

Madame le Maire expose l'échange téléphonique du 19 février 2021 avec le Directeur général de 3F Résidence, propriétaire et emprunteur.

Conformément à la délibération du 7 juin 1993, la commune de Chars s'était portée garante d'emprunt pour l'établissement « Les Parentèles » à hauteur de 2 335 527.33 € montant initial du Prêt, Taux de 5.88 %.

Le Bailleur social propose une convention de réaménagement de ce prêt auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations pour un Capital restant dû au 01.01.2021 de 65 983.76 €

Taux variable de 1.49 % avec une durée d'amortissement allongée sur 21 ans.

La garantie d'emprunt de la commune de Chars couvre une quotité de 6.53 % représentant un contingent communal de deux places.

L'ensemble de ces éléments ayant été adressé à la convocation aux conseillers municipaux, L'annexe des emprunts garantis figure au document budgétaire primitif annuel.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à la convention de réaménagement du prêt pour la garantie d'emprunt tel que présentée.

Décision : approbation

04-2021

Tableau des effectifs au 01.03.2021

Madame le Maire présente le document de travail présentant les évolutions du tableau des effectifs au 1^{er} mars prochain,

Pour le bon fonctionnement des services de surveillance cantine, il convient de procéder au recrutement d'une personne supplémentaire au 1^{er} mars 2021 au titre du grade d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet,

Ce tableau des emplois est arrêté comme suit :

GRADE	catégorie	Nombre poste	Durée
Filière administrative			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} c lasse	B	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	Temps complet
Adjoint administratif	C	1	Temps non complet
Filière technique			
Agent de maîtrise	C	1	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet
Adjoint technique	C	5	Temps complet (reste 2 postes)
Adjoint technique	C	1	Temps non complet
Adjoint technique contractuel	C	6	Temps non complet
Adjoint technique saisonnier	C	3	Temps complet/ou non complet
Adjoint technique stagiaire temps complet	C	2	Création au 1 ^{er} avril 2021

Décision : approbation

5. Bibliothèques publiques : appel à projets – demande de subvention de fonctionnement Ex 2021 – Conseil Départemental

Dans le cadre du Plan Départemental de la lecture publique en Val d'Oise du 17 février 2012 et comme tous les ans, une demande de subvention est formulée à l'appui du dossier adressé en début d'année. Une dépense totale de 2 200 €, subvention demandée à hauteur de 50 % de la demande soit 1 100 €.

Des points restent à préciser sur les nouvelles activités proposées qui doivent être intégrées au plan de financement (projet trimestriel avec journées thématiques).

Le vote est reporté au prochain conseil municipal pour finalisation du plan de financement.

Questions diverses :

- Prochain conseil municipal prévisionnel le 6 avril 2021,
- Commerce : le dépôt du permis de construire de l'enseigne Intermarché (Zone des 9 Arpents) avec station essence a été effectué en mairie et est en cours d'instruction, il ne sera consultable qu'à l'issue de la décision finale qui sera délivrée,
- L'élagage rue de Marines est réalisé et réception de travaux aura lieu jeudi 4,

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : Mme Agalve-Lucas et Monsieur Ravoisier ont organisé deux réunions de rencontre, un retour doit être fait auprès de Mme le Maire prochainement. Il s'agit pour cette année 2021 de recenser les projets,
- Commission communication : les membres de la commission recensent tous les moyens de communication utilisés aujourd'hui et ceux à développer (renouvellement des panneaux d'affichage, Clic, équipement de vidéoprojection, panneau d'information lumineux...), un chiffrage devra être effectué pour connaître l'ensemble des coûts,
- Commission finances groupée à celle de travaux à venir : la convocation utile va suivre pour les des 17 et 24 mars pour définir les prévisions budgétaires,
- Marché hebdomadaire : Monsieur Belangé d'informer que le marché a succès tant par la fréquentation des marchands que des consommateurs, d'autres demandes sont en cours. La question de l'emplacement ou de son organisation technique se pose (se croisent sur la même zone les piétons et les voitures), la réflexion collective se poursuit,
- Eco-randonnée : la prochaine se déroulera le 14 mars et connaît un succès grandissant.

Sans autre question de l'assemblée municipale, Madame le Maire, procède à la clôture de séance à 20 heures 25.

Evelyne BOSSU,
Maire

